

**ALLIANCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE
POUR L'ÉGALITÉ ET LES DIVERSITÉS**

ÉGIDES

RÈGLEMENT SUR L'ADHÉSION DES MEMBRES

TABLE DES MATIÈRES

Article 1	CONDITIONS D'ADHÉSION
1.1	Définitions
1.2	Conditions d'appartenance aux groupes géographiques
Article 2	DEMANDE D'ADMISSION
2.1	Délégation au Secrétariat
2.2	Décision du Conseil sur la demande d'admission
Article 3	PÉRIODE D'ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT
Article 4	REPRÉSENTATION DES MEMBRES

<u>Annexe A</u>	Groupes géographiques
<u>Annexe B</u>	Formulaire de demande d'admission
<u>Annexe C</u>	Droits d'adhésion et de renouvellement
<u>Annexe D</u>	Formulaire de représentation

ARTICLE 1 CONDITIONS D'ADHÉSION

Les conditions d'adhésion à titre de membre actif ou de membre associé sont établies par les Statuts et le Règlement intérieur de l'Organisation. Ces conditions sont précisées au présent article.

1.1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation des articles 5.2 et 5.3 du Règlement intérieur :

- (a) « *association* » : tout regroupement formé par contrat par lequel les parties conviennent de poursuivre un but commun ;
- (b) « *autorité publique* » : toute entité, personne morale ou organisme constitué par la loi d'un État ou par son gouvernement dans un but d'intérêt public ;
- (c) « *collectif* » : tout regroupement informel composé d'au moins trois (3) personnes qui reconnaissent son existence et confirment poursuivre ensemble un but commun ;
- (d) « *personne morale* » : tout regroupement doté de la personnalité juridique, quel que soit son lieu ou son mode de constitution.

1.2 Conditions d'appartenance aux groupes géographiques

Un membre actif peut appartenir à un groupe géographique si l'une des conditions suivantes est remplie : (i) son siège ou son principal établissement se trouve dans l'un des pays composant ce groupe, suivant la liste fournie en Annexe A ; ou (ii) le membre actif y concentre la majeure partie de ses activités.

Pour les membres actifs présents ou ayant des activités dans les pays de plusieurs groupes géographiques, le membre se rattache au groupe désigné par l'adresse de son siège.

ARTICLE 2 DEMANDE D'ADMISSION

Toute personne ou entité souhaitant adhérer à l'Organisation à titre de membre actif ou membre associé doit transmettre une demande d'admission au Conseil d'administration sous la forme prescrite à l'Annexe B du présent règlement. La demande d'admission n'est recevable que si elle est accompagnée des documents requis en pièce jointe.

2.1 Délégation au Secrétariat

Conformément à l'article 7.2(e) du Règlement intérieur, le Secrétariat a la responsabilité de revoir les demandes d'admission à titre de membre actif ou associé et de préparer des recommandations à cet égard pour décision du Conseil. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Secrétariat évalue la conformité des demandes aux Statuts et règlements de l'Organisation. À défaut, le Conseil assume lui-même ces responsabilités.

2.2 Décision du Conseil sur la demande d'admission

L'adhésion de toute personne morale ou entité à titre de membre actif ou membre associé est conditionnelle à l'acceptation de la demande d'admission par résolution du Conseil d'administration et au paiement des droits d'adhésion applicables, conformément à l'Annexe C du présent règlement.

En cas de décision favorable du Conseil, l'adhésion du membre est enregistrée en date de la décision et consignée dans les registres de l'Organisation.

En cas de décision défavorable du Conseil, la demande d'admission est rejetée. Le Conseil peut également demander à la personne ou à l'entité souhaitant adhérer à l'Organisation de fournir des précisions ou documents additionnels afin d'éclairer sa prise de décision.

ARTICLE 3 PÉRIODE D'ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

La période d'adhésion des membres est d'un (1) an.

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, ou sauf avis écrit de non-renouvellement adressé au Conseil par le membre au plus tard trente (30) jours avant la fin de la période d'adhésion, le renouvellement de l'adhésion est automatique, chaque fois pour une période d'un (1) an. Le membre dont l'adhésion est renouvelée est tenu de payer les droits établis à l'Annexe C du présent règlement dans les trente (30) jours du début de la période de renouvellement.

L'adhésion des membres prend fin dans les cas prévus à l'article 5.7 du Règlement intérieur.

ARTICLE 4 REPRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre est représenté auprès de l'Organisation par une personne physique désignée par formulaire de représentation conforme à l'Annexe D au présent règlement (« **représentant(e)** »). Une personne physique ne peut agir comme représentant(e) que pour un seul membre.

Le formulaire de représentation est transmis par le membre à l'Organisation dans les trente (30) jours de la décision du Conseil portant acceptation de la demande d'admission. Les membres peuvent à tout moment transmettre un nouveau formulaire de représentation à l'Organisation, lequel a pour effet de révoquer tout formulaire antérieur. Le ou la représentant(e) exerce, pour le compte du membre qui l'a nommé(e), tous les pouvoirs conférés au membre à l'égard de l'Organisation. Notamment, le représentant peut prendre la parole et agir au nom du membre dans le cadre de toute assemblée.

ANNEXE A – GROUPES GÉOGRAPHIQUES

Amériques

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Équateur
États-Unis d'Amérique
Grenade
Guatemala
Guyana

Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Christophe-et-Niévès
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Sainte-Lucie
Salvador
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela
France : Guadeloupe, Guyane, Martinique,
Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon,
Saint-Martin

Europe et Asie centrale

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélorussie
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Croatie
Chypre
Danemark
Estonie
Espagne
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Islande
Irlande
Italie
Kazakhstan

Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macédoine du Nord
Malte
Moldavie
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République Tchèque
Roumanie
Royaume Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan

Kirghizistan
Kosovo
Lettonie

Turkménistan
Turquie
Ukraine

Afrique du Nord

Algérie
Égypte
Libye
Maroc

Mauritanie
Soudan
Tunisie

Afrique de l'Ouest

Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau

Liberia
Mali
Niger
Nigeria
Sénégal
Sierra Leone
Togo

Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe

Afrique du Sud
Angola
Botswana
Burundi
Cameroun
Congo
Djibouti
Érythrée
Eswatini
Éthiopie
Gabon
Guinée équatoriale
Kenya
Lesotho

Malawi
Mozambique
Namibie
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Sao Tomé-et-Principe
Rwanda
Somalie
Soudan du Sud
Tanzanie
Tchad
Zambie
Zimbabwe

Asie, Pacifique et Océan Indien

Afghanistan
Australie
Arabie saoudite
Bahreïn
Bangladesh
Bhoutan
Birmanie
Brunei
Cambodge
Chine

Malaisie
Maldives
Mongolie
Népal
Maurice
Micronésie (États fédérés de)
Mongolie
Nauru
Népal
Niue

Comores
Corée du Nord
Corée du Sud
Émirats arabes unis

Fidji
Inde
Indonésie
Îles Cook
Îles Marshall
Îles Salomon
Irak
Iran
Israël
Japon
Jordanie
Kiribati
Koweït
Laos
Liban
Madagascar
Malaisie
Maldives

Nouvelle-Zélande
Oman
Palaos

Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pakistan
Philippines
Qatar
Samoa
Seychelles
Sri Lanka
Syrie
Taiwan
Thaïlande
Timor oriental
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
Viêt Nam
Yémen
France : La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna,

ANNEXE B – FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION

ÉGIDES
ALLIANCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE POUR L'ÉGALITÉ ET LES DIVERSITÉS
(« Organisation »)

DEMANDE D'ADMISSION À TITRE DE MEMBRE ACTIF

Nom du groupe demandeur : _____

Acronyme (le cas échéant) : _____

Date de constitution : _____

Site web/réseaux sociaux : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Nom de la personne contact : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Forme juridique (voir définitions, Règlement sur l'adhésion des membres, art. 1.1)

- Personne morale constituée en vertu des lois de/du _____
- Association
- Collectif

Groupe géographique auquel le demandeur souhaite être rattaché (voir conditions d'appartenance, Règlement sur l'adhésion des membres, art. 1.2) :

- Amériques
- Europe et Asie centrale
- Afrique du Nord
- Afrique de l'Ouest
- Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe
- Asie, Pacifique et Océan Indien

Personnes représentées par le demandeur (veuillez cocher l'une ou plusieurs des cases suivantes) :

- Lesbiennes
- Gaies
- Trans
- Queer

- Bisexuelles
- Intersexes
- Autres, précisez : _____

Description des activités du demandeur. Veuillez notamment préciser votre présence ou action en contexte francophone LGBTQI et indiquer si votre action est orientée au niveau local, régional ou international. Vous pouvez joindre un document séparé si l'espace fourni est insuffisant :

Pièces jointes

Pour les personnes morales

- Un extrait du registre des entreprises ou du commerce confirmant la constitution en bonne et due forme de la personne morale.
- Une copie des statuts décrivant les objets de la personne morale, sa composition et sa gouvernance.

Pour les associations

- Une copie du contrat d'association et, le cas échéant, de tout autre document juridique décrivant les objets de l'association, sa composition et sa gouvernance.

Pour les collectifs

- Une lettre signée par au moins cinq (5) membres du collectif par laquelle ces derniers reconnaissent l'existence du collectif et décrivent le but commun poursuivie par celui-ci. La lettre doit également décrire le mode de fonctionnement du collectif, notamment quant à la prise de décisions communes.

Le demandeur confirme avoir pris connaissance des Statuts et règlements administratifs de l'Organisation, accepte de s'y conformer et confirme son adhésion aux objets énoncés à l'article 2 du Règlement intérieur.

[Signature et date]

ÉGIDES
ALLIANCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE POUR L'ÉGALITÉ ET LES DIVERSITÉS
(« Organisation »)

DEMANDE D'ADMISSION À TITRE DE MEMBRE ASSOCIÉ

Nom du demandeur : _____

Acronyme (le cas échéant) : _____

Date de constitution : _____

Site web/réseaux sociaux : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Nom de la personne contact : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Forme juridique (voir définitions, Règlement sur l'adhésion des membres, art. 1.1)

- Personne morale constituée en vertu des lois de/du _____
- Association
- Collectif
- Autorité publique ou gouvernement

Description des activités du demandeur :

Pièces jointes

Pour tout demandeur d'admission à titre de membre associé

- Une lettre signée par une personne ayant autorité pour agir au nom du demandeur (i) démontrant le soutien du demandeur envers les objets de l'Organisation et (ii) exprimant la solidarité du demandeur envers les communautés de personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer et intersexes, avec preuves à l'appui si pertinent.

Pour les personnes morales

- Un extrait du registre des entreprises ou du commerce, ou de toute loi, confirmant la constitution de la personne morale.
- Une copie des statuts décrivant les objets de la personne morale, sa composition et sa gouvernance.

Pour les associations

- Une copie du contrat d'association et, le cas échéant, de tout autre document juridique décrivant les objets de l'association, sa composition et sa gouvernance.

Pour les collectifs

- Une lettre signée par au moins cinq (5) membres du collectif par laquelle ces derniers reconnaissent l'existence du collectif et décrivent le but commun poursuivie par celui-ci. La lettre doit également décrire le mode de fonctionnement du collectif, notamment quant à la prise de décisions communes.

Le demandeur confirme avoir pris connaissance des Statuts et règlements administratifs de l'Organisation, accepte de s'y conformer et confirme son adhésion aux objets énoncés à l'article 2 du Règlement intérieur.

[*Signature et date*]

ANNEXE C – DROITS D'ADHÉSION

Les droits d'adhésion perceptibles annuellement par l'Organisation auprès des membres sont modulés selon les revenus annuels non affectés du membre, conformément au barème suivant.

L'Organisation peut demander aux membres de fournir une preuve de leurs revenus annuels au moment de fixer le montant de la contribution.

Revenus annuels non affectés en € (ou équivalent en toute autre devise)	Droits d'adhésion annuels
0 à 1000€	1€
1001€ à 100 000€	10€
100 001€ à 500 000€	50€
500 001€ à 1 000 000€	100€
1 000 001€ et plus	250€

ANNEXE D – FORMULAIRE DE REPRÉSENTATION

ÉGIDES
ALLIANCE INTERNATIONALE FRANCOPHONE POUR L'ÉGALITÉ ET LES DIVERSITÉS
(« Organisation »)

FORMULAIRE DE REPRÉSENTATION

Membre : _____
(« Membre »)

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Représentant(e) : _____

Titre (le cas échéant) : _____

Adresse civique : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Le Membre autorise le ou la Représentant(e) à exercer, au nom du Membre et pour son compte, tous les pouvoirs conférés au Membre à l'égard de l'Organisation. Le ou la Représentant(e) est notamment autorisé(e) à prendre la parole, à agir au nom du Membre et à le représenter dans le cadre de toute assemblée convoquée entre la date de signature de la présente et sa révocation par le Membre. Le Membre déclare être lié par tous les actes posés par le ou la Représentant(e) dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente.

[Signature]

Par : _____

Titre : _____

Date : _____

DÉCLARATION DE LA REPRÉSENTANTE OU DU REPRÉSENTANT

Je, soussigné(e), _____, déclare accepter de représenter le Membre auprès de l'Organisation et d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés à l'égard de l'Organisation, notamment dans le cadre de toute assemblée des membres.

[Nom de la représentante ou du représentant]

Date : _____